

20023294828



001502

HARMONIE DE LACHINE
Ivan Reede
20 rue du Médoc
Kirkland (Québec)
H9H 5B3

Le 22 mai 2024

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1160626769

Nom de l'entreprise : HARMONIE DE LACHINE

Objet : Avis de retard de production d'une déclaration de mise à jour annuelle

Nous vous informons que, d'après les renseignements figurant au registre des entreprises, l'entreprise mentionnée ci-dessus n'a pas transmis au Registraire sa déclaration de mise à jour annuelle prévue par la Loi sur la publicité légale des entreprises dans les délais prescrits pour l'année 2023.

Selon la Loi, l'entreprise doit produire chaque année, durant la période déterminée par règlement, une déclaration de mise à jour annuelle en plus de veiller à ce que son dossier soit toujours à jour au registre.

Vous trouverez, dans l'annexe ci-jointe, la marche à suivre pour produire la déclaration de mise à jour annuelle et payer les frais exigés. Ces frais comprendront une pénalité pour le retard de production. **Toutefois, vous n'avez pas à tenir compte de cette lettre si vous nous avez déjà transmis la déclaration de mise à jour annuelle de l'entreprise pour l'année visée.**

Par ailleurs, veuillez noter que le Registraire peut radier d'office l'immatriculation d'une entreprise qui n'aurait pas produit deux déclarations de mise à jour annuelle consécutives. La radiation peut avoir une incidence sur les démarches effectuées par l'entreprise auprès d'institutions financières, de ministères ou d'organismes publics.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, nous vous invitons à consulter **Québec.ca**. Vous pouvez aussi communiquer avec Services Québec au 418 644-0075 si vous habitez la région de Québec, au 1 800 644-0075 (sans frais) si vous habitez ailleurs au Canada ou aux États-Unis, ou au 1 418 644-0075 (des frais s'appliquent) si vous habitez ailleurs dans le monde. Notez que le personnel de Services Québec peut donner des explications, mais devra s'en tenir à l'information qui figure dans cette communication. Si vous êtes un intermédiaire autorisé par le Registraire des entreprises à transmettre électroniquement des documents pour le compte d'un tiers, nous vous invitons à communiquer avec nous en utilisant les coordonnées que vous trouverez dans la Docuthèque.

... verso

ANNEXE

Marche à suivre pour produire la déclaration de mise à jour annuelle et payer les frais exigés

1. **Pour consulter les renseignements inscrits au registre et vérifier leur exactitude, rendez-vous sur le site Internet du Registraire des entreprises au www.registreentreprises.gouv.qc.ca. Cliquez sur l'encadré Rechercher une entreprise au registre et inscrivez le numéro d'entreprise du Québec (NEQ).**
2. **Pour produire la déclaration de mise à jour annuelle, accédez au service en ligne Mon bureau au Registraire des entreprises, à Québec.ca.**
3. **Sélectionnez le service d'authentification que vous souhaitez utiliser, soit clicSÉQUR express ou clicSÉQUR - Entreprises.**

Si vous sélectionnez clicSÉQUR express, vous devez inscrire le NEQ et le code d'accès clicSÉQUR express qui a été attribué à l'entreprise. Notez qu'un code d'accès clicSÉQUR express permanent est transmis automatiquement à toutes les entreprises inscrites au registre des entreprises. Si vous n'avez pas reçu ce code ou si vous l'avez égaré, cliquez sur l'hyperlien Code d'accès perdu ou oublié. Si l'adresse est inexacte, suivez les étapes pour la modifier; un nouveau code d'accès vous sera ensuite envoyé. Si l'adresse est exacte, vous devez communiquer avec le service à la clientèle de clicSÉQUR express au 1 866 423-3234 pour obtenir un nouveau code d'accès.

Si vous sélectionnez clicSÉQUR - Entreprises, vous devez inscrire votre code d'utilisateur clicSÉQUR - Entreprises et le mot de passe qui y est associé. Si vous n'avez pas de code d'utilisateur clicSÉQUR - Entreprises et que vous souhaitez en obtenir un, vous devez inscrire l'entreprise à ce service. Pour plus d'information, vous pouvez consulter la page suivante : www.clicsecur.entreprises.gouv.qc.ca.

4. **Une fois sur la page sécurisée Mon bureau, inscrivez ou mettez à jour les coordonnées de la personne à contacter, si ce n'est pas déjà fait. Pour ce faire, dans la section Liens rapides, cliquez sur Inscrire ou mettre à jour les renseignements relatifs à la personne à contacter inscrite au dossier de l'entreprise. Pour une communication plus rapide entre le Registraire et l'entreprise, nous vous invitons à sélectionner le courriel comme mode de communication préféré.**

Pour produire la déclaration de l'entreprise, cliquez sur Gestion de l'entreprise, puis sur Services permettant la mise à jour des informations contenues au registre. Utilisez ensuite le service Produire une déclaration annuelle ou une déclaration de mise à jour annuelle. Vous pouvez produire cette déclaration avec ou sans changements, selon que vous ayez ou non des modifications à apporter aux renseignements inscrits au registre. Lorsque vous aurez transmis la déclaration, un accusé de réception s'affichera. Si un montant est inscrit à la section Détail de la facture, cliquez sur Procéder au paiement afin de payer les frais.